



## Fin de CDD et congés payés

Par **summers6371**, le **24/04/2013** à **10:47**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD et celui ci se termine à la mi-juillet.  
IL me reste environ 10 jours de congés payés à prendre et que je souhaite prendre. Ça ne m'intéresse pas que mon employeur me les paye..car j'ai un peu peur de ne jamais voir l'argent et parce que j'enchaîne un autre contrat juste derrière et donc des petites vacances me feraient du bien!

Est-ce que j'ai le droit d'imposer à mon employeur le faite que je veuille les prendre ou peut-il m'interdire de les prendre et vouloir me les payer??

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **24/04/2013** à **11:39**

Bonjour,

Vous ne pouvez rien imposer à l'employeur pour la prise des congés payés en l'occurrence puisque c'est lui qui en fixe les dates...

Par **summers6371**, le **24/04/2013** à **12:29**

Dans l'entreprise l'employeur nous laisse a peu près libre choix pour poser nos congés.

Il doit donc me les payer? Je pensais que l'on avait le droit de vouloir prendre ses 5 semaines de congés dans l'année et que l'employeur ne pouvait pas nous imposer de nous les payer.

Par **P.M.**, le **24/04/2013** à **13:03**

A peu près libre c'est assez flou...

Il y a des règles beaucoup plus précise pour les congés payés et je vous propose [ce dossier...](#)

Par **summers6371**, le **24/04/2013** à **13:46**

Oui je sais bien mais ma question c'est principalement : mon patron veut me payer le reste de mes congés est-ce que je peux exiger de les prendre? Car les 5 semaines de congés payés c'est un droit.

Par **P.M.**, le **24/04/2013** à **15:11**

Encore une fois, vous ne pouvez pas exiger de prendre les congés payés avant le terme du CDD puisque la période principale de prise des congés payés n'est pas terminée et que **c'est l'employeur qui en fixe les dates...**

Par **summers6371**, le **24/04/2013** à **17:04**

Et comment je sais quand se termine la période principale de prise des congés payés?

Par **P.M.**, le **24/04/2013** à **17:17**

En lisant le dossier qui précise qu'elle va jusqu'au 31 octobre...